

25 février 2024



AUPER AuRA, Association des Usagers des Plans d'Eau et Rivières en Auvergne-Rhône-Alpes, a pour but de représenter les usagers des plans d'eau et rivières de la région Auvergne-Rhône-Alpes, que ce soit sur les rives ou sur l'espace de navigation, en lien avec les sports de pagaie ou toute autre activité caractérisée comme un loisir de nature non motorisé qui ne laisse pas de trace. L'association qui sera prochainement déclarée en préfecture, est totalement indépendante.

Contact : Laurent NICOLET

Adresse :
AUPER-AuRA -
Mairie, 52 rue du stade
38460 Saint-Romain-de-Jalionas
Tél : +33 06 45 26 07 89
Facebook :
www.facebook.com/AUPER.AURA
Site Internet provisoire :
www.lyonurbankayak.com/info-auper-aura/

Le point de vue de l'AUPER AuRA

LES CONSEQUENCES DE L'AMENAGEMENT RHONERGIA SUR LA PRATIQUE DU CANOË DE RANDONNEE ET DES SPORTS DE PAGAIE.

Voilà maintenant plus de 40 ans que le Rhône a vu son lit défiguré au profit de la production hydroélectrique.

Pour occuper entre 10 et 12% du parc énergétique français, le prix à payer s'est traduit par la destruction de nombreuses îles et des bras annexes du fleuve qui d'antan faisaient encore toute sa richesse.

Le Haut-Rhône (partie du fleuve entre Genève et Lyon) garde quelques pentes naturelles où le courant s'exprime encore librement malgré les 8 barrages.

Le Haut Rhône, c'est encore un havre de paix où la pratique des sports de pagaie permet en quelques kilomètres seulement, de s'extraire des lieux touristiques hautement fréquentés tels que les lacs du Bourget, Annecy, etc...

On considère comme « sports de pagaie » toute activité nautique dont l'embarcation est propulsée à la pagaie.

Dans l'esprit collectif, le terme qui ressort le plus souvent lorsque les sports de pagaie sont évoqués, est le mot valise « canoë-kayak ».

Une appellation utilisée un peu à la hâte par le néophyte. Le canoë et le kayak étant 2 embarcations complètement différentes.

Avec les enjeux énergétiques actuels que nous connaissons tous, les 30 derniers kilomètres du Haut-Rhône entre Sault-Brénaz et Loyettes sont menacés. Le lit naturel où il est encore possible de se laisser porter par le courant risque de disparaître au profit d'une retenue d'eau sans âme du projet Rhôneergia.

1 - INTERET DU HAUT-RHONE FRANÇAIS POUR LE CANOË DE RANDONNÉE, CONTEXTE GENERAL.

Le Haut-Rhône est navigable pour nos embarcations (kayaks, canoës, canoës gonflables et SUP) sur 178 km (PK officiels) depuis le pont de Pougny-Gare (frontière Suisse) jusqu'à La-Feyssine à l'entrée de Lyon. Ce parcours est aujourd'hui régulièrement navigué, la plupart du temps sur différentes sections d'une ½ à 1 journée, soit, de plus en plus, en « itinérances longues » entre 2 jours et une semaine. Ses attraits sont multiples, et se démarquent des autres « rivières de randonnée canoë » de France, pour un nombre de pratiquant croissant, pour les raisons résumées ici :

- **Depuis les sécheresses récentes, le Haut-Rhône est désormais le parcours-refuge pour la randonnée en canoë** : les autres longs parcours de rivières naturelles sont de moins en moins praticables à cause d'une perte significative de leur débit estival (moins de 2 m³/s pour le Tarn, 3 m³/s pour l'Ardèche) du réchauffement trop important de leur température (Loire), ou d'une sur fréquentation énorme non seulement en canoë mais surtout par les baigneurs/campeurs (Dordogne). Le Haut-Rhône, grâce à son débit évoluant l'été entre 250 et 500 m³/s (avec encore entre 90 et 150 m³/s dans ses sections partiellement dérivées) est donc devenu le parcours le plus abondant en eau de France, permet d'utiliser simultanément toute la largeur et plusieurs bras du fleuve, et de répartir les utilisateurs entre ses nombreuses sections ludiques, ce qui ajoute une qualité indéniable à notre activité.
- **Un parcours remarquable à l'échelle de notre pays** malgré qu'il soit dégradé par pas moins de 8 barrages EDF/CNR et les plus longues de leurs retenues, il est néanmoins très attractif par ses paysages divers : large

vallée alpine plane comportant de nombreuses zones humides riveraines, îlots et brotteaux, à la moyenne montagne dont une partie importante en gorges. Nous disons remarquable, car le total du linéaire des zones entièrement naturelles - protégées par un statut administratif de réserve ou par leur isolement et leur éloignement des routes et constructions visibles - est de 111 km sur un total de 178 km, équitablement réparti sur l'ensemble du cours d'eau.

Le Haut-Rhône devient donc un itinéraire prioritaire pour la pratique de notre activité pour les touristes amateurs de nature authentique, attirés par la possibilité de s'immerger durant plusieurs jours dans une pratique du canoë **sans traces** : en effet, plusieurs campings permettent un accès direct aux points d'embarquements/débarquements autorisés et sont très bien répartis tous les 25 à 30 km, ce qui évite les nuisances d'une pratique de bivouacs qui serait néfaste pour la faune nombreuse. Un parcours d'excellence donc, pour son calme et sa tranquillité, très loin de la sur fréquentation qui sévit sur les autres rivières évoquées plus haut.



PK62 – 2^{ème} seuil de Sault-Brénaz et ses dalles rocheuses, au débit réservé de 20 m³/s. ©L. Nicolet

2 - NUISANCES DIRECTES DU PROJET RHONERGIA S'IL EST REALISE, SUR LE LINEAIRE IMPACTE DE 26,5 KM.

S'il est réalisé, Rhônenergia condamne irrémédiablement une longue section du Haut-Rhône de 27,5 km, dont 22 km sous la retenue d'eau entre le PK62 juste en aval du barrage de

Villebois, et le PK39.9 lieu d'implantation du barrage. Plus encore 4.5 km programmés pour l'arasement du lit, entre le barrage et le PK35.5 (linéaire déduit d'après les infos trouvées dans le dossier de concertation préalable).

Retenue d'eau en amont du barrage : entre le PK 62 à l'amont jusqu'au PK39.9, lieu d'implantation du barrage :

- Si comme il est écrit dans la présentation du projet Rhônenergia, «la retenue envisagée remonte jusqu'à l'aménagement de Sault-Brénaz » (le barrage de Villebois faisant partie de cet aménagement) **les seuils rocheux, derniers vestiges des rapides du Rhône naturel**, seraient recouverts par une étendue d'eau immobile. Ces seuils sont sur le bras « Vieux-Rhône » en aval du barrage, où coule la plupart du temps un débit réservé de 20 m³/s. Si « l'aménagement de Sault-Brénaz » inclut le barrage de Villebois, ces seuils et leurs dalles rocheuses naturelles seront recouvert par la retenue d'eau du projet. Si la retenue s'étend seulement jusqu'au PK62, seul le 2^{ème} seuil serait impacté.



PK35.7 Deuxième seuil rocheux naturel inclus dans la zone de « surcreusement » (qui se termine au PK35.5 soit 200 m en aval). ©L. Nicolet

Ensuite en continuant vers l'aval jusqu'au PK45.6, c'est la perte de 2 autres ruptures de pente mineures et de 9 bras secondaires courants et ludiques autour d'îles et d'îlots au sein d'une ripisylve intacte.

- Transformation du fleuve courant en un lac de retenue : eau immobile, plus chaude, avec ponctuellement des sections de

berges endiguées et rectilignes en aval du PK56. Artificialisation irrémédiable du paysage auparavant rural et bucolique, recouvrement partiel ou total par la retenue d'eau, de 8 îles et îlots intégralement sauvages (sans aucune construction ou voies d'accès), qui constituent actuellement des refuges pour la faune sauvage entre les PK60.5 et PK48.9. De l'amont vers l'aval : Lône du Saule, île de Saint-Vérand, îlot de l'Etraz, îlots de la Loye, îlots de "En Nièvre", île de la Serre, île de Grand-Gravier, île de la Fénière.



PK51.6 - Bras de droite de l'île de la Serre en amont de Saint-Vulbas. Débit de 517 m³/s à Lagnieu, le courant atteint 10 km/h. ©L. Nicolet

Section au lit arasé et surcreusé en aval du barrage projeté sur 4,40 km (dixit la présentation CNR) : entre les PK37 et PK35.5, c'est la disparition de 2 ruptures de pente mineures, puis de 2 seuils rocheux. Et vu le projet affirmé de « devoir rectifier le lit », sur l'ensemble du parcours projeté pour ce creusement, cela implique l'endiguement et la transformation des rives en talus rectilignes d'un linéaire de 4,4 km.

3. Évaluation de l'impact local sur les 27,5km, pour la pratique générale sur le Haut-Rhône.

Il faut savoir que la section qui précède le linéaire impacté par Rhônenergia, est déjà la section du Haut-Rhône qui rebute beaucoup de randonneurs. Il s'agit de la fin de la retenue du barrage de Villebois entre le PK78 (fin de la

Réserve Naturelle Nationale) et ce barrage au PK63.6, soit 14,5 km. Tout d'abord transformé en plan d'eau, ce parcours est totalement dégradé par l'endiguement de 17 km de ses berges (talus rectilignes, des deux côtés), la présence de paysages industriels (ciments Vicat, centrale nucléaire de Creys-Malville), et d'une marina générant **une fréquentation de hors-bord et jetskis, incompatible avec la tranquillité et la nature recherchée par nos pratiquants.**

Seule la motivation pour continuer sur un haut-Rhône majoritairement naturel en aval du barrage de Villebois, était suffisante pour nous faire « accepter » ce point-noir comme une parenthèse.

Mais, l'addition des 14,5 km de ce parcours dégradé existant, avec les 27,5 km du parcours détruit par le projet Rhôneergia, fera 42km. Après ces 42 km, il ne restera plus que les 10 km naturellement remarquables jusqu'au barrage de Jons (PK37 à PK27), puis les 18 km du canal de Miribel, jusqu'à la Feysine. Trop peu pour justifier la poursuite d'une descente en itinérance sur plusieurs jours.

Si le projet Rhôneergia se réalise, le parcours intégral du Haut-Rhône sur 178 km, ne pourra donc plus être ce parcours-refuge qu'il est actuellement pour le canoë de randonnée en France.

CONCLUSION

Les pagayeurs qui fréquentent le Haut-Rhône sont loin de n'être sensibles qu'aux aspects ludiques voire légèrement sportifs du tronçon impacté : notre pratique est avant tout axée sur la recherche d'immersion en pleine nature. Cette « nature » à nos yeux, doit donc être la plus authentique, voire intacte, possible. Les randonneurs en canoë sont d'autre parts conscients que leur moyen de déplacement dans ce milieu naturel spécifique, est le seul qui ne laisse **aucune trace**, et par conséquent entendent bien œuvrer pour protéger ce milieu contre tous les projets de toutes sortes pouvant le dégrader. De ce fait, notre motivation contre le projet Rhôneergia, rejoint logiquement l'avis défavorable exprimé par le conseil scientifique CSRPN AURA.

Elle est également renforcée par notre connaissance des conséquences connues et générales concernant un grand nombre de barrages actuels en France, que nous rappelons ici :

- Artificialisation et urbanisation des paysages naturels, et perte de leur attractivité touristique en tant que tel.
- Perte de la faune et de la flore sauvages, donc de la biodiversité locale sur le cours d'eau et ses berges proches.
- Diminution du débit du cours d'eau à la suite de sa transformation en retenue d'eau, par l'augmentation surfacique de l'évaporation, l'immobilité de l'eau et son réchauffement.